

**DÉLIBÉRATION n° B2019/103**

L'an deux mille dix-neuf et le 26 août à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Alain PIASER, Jean- Paul COMPAGNET, Michel SICARD, Alain DUCASSE, Roger LACOME, Monique MARTIN, Laurent LAGES, Elisabeth DUCUING, Jean-Claude CLARENS, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS

**Absents excusés** : Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Suzanne SIMOIS, Nathalie SALCUNI, François DABEZIES et Bruno FOURCADE

**Objet : Ressources humaines - Modification de la grille des emplois**

Vu la saisine de la commission administrative paritaire du centre de gestion des Hautes-Pyrénées pour les tableaux d'avancement de grade 2019,

Vu l'avis rendu par la commission administrative paritaire lors de sa séance du 27 juin 2019,

Monsieur le Président propose, au 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

- La création d'un emploi d'attaché principal, à temps complet,
- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps complet,
- La création de deux emplois d'adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe, à temps complet,
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps complet
- La suppression concomitante des cinq emplois d'origine.

Ci-dessous le tableau récapitulatif avec les propositions formulées:

Catégorie	Filière	Nombre d'emplois concernés	Suppression des emplois	Création des emplois
A	Administratif	1	Attaché <i>Temps complet</i>	Attaché principal <i>Temps complet</i>
C		1	Adjoint administratif <i>Temps complet</i>	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe <i>Temps complet</i>
		2	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe <i>Temps complet</i>	Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe <i>Temps complet</i>
	Technique	1	Adjoint technique <i>Temps complet</i>	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe <i>Temps complet</i>

Monsieur le Président propose également de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal 2<sup>e</sup> classe : 30h à 28h (modification inférieure à 10%), à la demande de l'agent concerné.

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

- de modifier avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la grille des emplois conformément aux propositions de Monsieur le Président,
- d'autoriser la création des cinq emplois inscrits sur cette grille modificative, et les suppressions concomitantes des cinq emplois,
- de modifier avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal 2<sup>e</sup> classe : 30h à 28h,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal, au chapitre 012 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir les emplois correspondants.

Pour copie conforme,  
Le Président



Affichée le 04 SEP. 2019

Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20190826-2019-103B-DE  
Date de télétransmission : 04/09/2019  
Date de réception préfecture : 04/09/2019  
2